



AVIS DE COURSE

Championnat Bretagne Voile Performance - Grade 5A

IND - OPEN SKIFF – 29er – WASZP – RS FEVA

les SAMEDI 14 Mars et DIMANCHE 15 Mars 2026

Baie de QUIBERON

Autorité Organisatrice : Yacht Club de Carnac

Whatsapp: https://chat.whatsapp.com/GQnMlbWSY574ZL2VHT8jPf?mode=gi_t



Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régate sera régie par :

1

1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* et le règlement du championnat de Bretagne

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles le 13/03/2026 au plus tard.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

[Championnat de Bretagne et départemental Dériveurs - IND / 29er / Waszp / Open skiff - 2026 | Yacht Club de Carnac](#)

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

[Championnat de Bretagne et départemental Dériveurs - IND / 29er / Waszp / Open skiff - 2026 | Yacht Club de Carnac](#)

Le WHATSAPP pourra être utilisé par l'OA en plus du site internet pour communiquer les infos (IC, résultats, jury, émargement)

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : open skiff – dériveur IND - 29er - waszp

4.1.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne sur le site avant le 13/03/26

Adresse lien inscription :

[Réservez vos loisirs et activités en ligne - YC Carnac](#)

Les inscriptions de dernières minutes sur place seront tolérées dans la limite du raisonnable.

4.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile Compétition valide ou la licence pratiquant avec le certificat médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

- l'autorisation de port de publicité - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

5. DROITS A PAYER

Dériveurs double - 29er: **60 euros jusqu'au 09 mars inclus / majoration à partir du 10 mars à 80 euros**

Dériveurs solo-Open Skiff & Waszp : **30 euros jusqu'au 09 mars inclus/ majoration à partir du 10 mars à 40 euros**

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Pas de confirmation d'inscription sauf si vous êtes appelé par l'AO ou que vous devez encore apporter des documents ou modification à votre dossier.

6.2. Jours de course :

Samedi 14 mars 2026 :

- 13h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

Dimanche 15 mars 2026 :

- 11h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Type Banane ou Type Trapèze**

8. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. (comportant un virement et un empannage)

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

10.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3**

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 : « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Pour renseignements sur l'hébergement contacter l'Office de Tourisme

Pour toutes informations complémentaires sur les épreuves :

Yacht Club de Carnac,

BP 30 - 56341 CARNAC Cedex

Tel : 00 33 (0)2 97 52 10 98 ou 07 75 72 33 86

email : regate@yccarnac.com ,

site internet : www.yccarnac.com

WhatsApp : https://chat.whatsapp.com/GQnMlbWSY574ZL2VHT8jPf?mode=gi_t

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

